COMMUNE DE VUFFLENS-LA-VILLE

DEMANDE DE LOCATION DU REFUGE

Le refuge peut être loué par les habitants de Vufflens-la-Ville ou de la région. Les autres demandes feront l'objet d'une évaluation par la Municipalité.

Heure début : 8h30. Heure fin (rangement compris) 7h30 le lendemain

Date de la manifestation ……

Dénomination de la manifestation ……

Société / groupe/ particulier ……

Nom et prénom du responsable ……

Adresse du responsable ……

Adresse e-mail ……

Téléphone(s) ……

Nombre de personnes attendues (minimum) …….. (maximum) ……

La vente de boissons alcooliques est-elle prévue ? ☐ oui ☐ non

Tarifs de location :

- du lundi au jeudi : CHF **40.--** (habitants Vufflens) / CHF **80.--** (habitants hors Vufflens)
- de vendredi à dimanche & jours fériés : CHF **80.--** (habitants Vufflens) / CHF **160.--** (habitants hors Vufflens)

+ 3 sacs taxés de 35 l. d'une valeur de CHF 5.85

☐ J'ai lu et accepte les conditions d'utilisation contenues dans le règlement que je trouve sur le site Internet communal

Montant total à payer : ……

Date : ……

Signature du responsable : ……

A retourner complété à : Administration communale, rue de la Poste 10, 1302 Vufflens-la-Ville
ou par mail : commune@vufflens-la-ville.ch

Les personnes n'habitant pas Vufflens-la-Ville ne peuvent louer qu'un seul jour consécutif, le cumul n'étant pas autorisé